

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 avril 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier d'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain nu située 97, 99, 101, rue de la République à Décines Charpieu et appartenant à la société Bouygues Immobilier.

Cette parcelle, cadastrée sous le numéro 438 de la section AS et destinée à l'élargissement de la rue de la République, représente une superficie de 241 mètres carrés.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, l'acquisition du terrain serait acceptée à titre gratuit, à la suite du permis de construire n° 69-275-98-00043 délivré le 12 octobre 1998 ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Vu le permis de construire n° 69-275-98-00043 délivré le 12 octobre 1998 ;

Où i l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve ce compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense, correspondant aux frais d'actes notariés estimés à 3 000 F, sera prélevée sur les crédits prévus au titre de la programmation pour l'exercice 2001 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,